



Assemblée générale

Distr. générale
27 février 2003

Cinquante-septième session
Point 87, c, de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sur le rapport de la Deuxième Commission (A/57/532/Add.3)]

57/258. Conférence mondiale sur les changements climatiques

L'Assemblée générale,

Consciente que les changements du climat de la planète et leurs effets néfastes sont un sujet de préoccupation pour l'humanité tout entière,

Notant que le caractère planétaire des changements climatiques requiert une coopération aussi large que possible, comme le prévoient les dispositions de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques¹,

Se félicitant des travaux en cours dans les organismes des Nations Unies sur les changements climatiques, en particulier dans le cadre de la Convention, instrument clef de lutte contre un problème de dimension mondiale,

Tenant compte de la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable² et du Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable (« Plan d'application de Johannesburg »)³,

Tenant compte également de la Déclaration ministérielle de Delhi sur les changements climatiques et le développement durable, adoptée par la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à sa huitième session, tenue à Delhi du 23 octobre au 1^{er} novembre 2002,

Prenant note avec préoccupation des conclusions du troisième rapport d'évaluation du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat⁴, dans lequel le Groupe confirme qu'il faudra réduire sensiblement les émissions au niveau mondial pour atteindre l'objectif fondamental de la Convention, et notant que l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique examine actuellement les incidences de ce rapport,

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1771, n° 30822.

² *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente F.03.II.A.1), chap. I, résolution 1, annexe.

³ *Ibid.*, résolution 2, annexe.

⁴ *Climate Change 2001*, Cambridge (Royaume-Uni), Cambridge University Press, juillet 2001 et mars 2002, quatre volumes.

Réaffirmant le Plan d'application de Johannesburg, dans lequel les États qui ont ratifié le Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques⁵ engagent vivement ceux qui ne l'ont pas encore fait à le ratifier sans délai⁶,

Consciente de la nécessité de renforcer les capacités scientifiques et techniques et les réseaux d'échanges de données et d'informations scientifiques,

Soulignant que la Conférence mondiale sur les changements climatiques contribuera à renforcer le processus de la Convention,

Notant qu'il importe que les gouvernements, les parlements, les organisations internationales et nationales, la communauté scientifique, le secteur privé et d'autres représentants de la société civile participent largement audit processus,

1. *Se félicite* que le Gouvernement de la Fédération de Russie ait pris l'initiative de convoquer à Moscou, du 29 septembre au 3 octobre 2003, la Conférence mondiale sur les changements climatiques pour promouvoir les échanges de vues entre la communauté scientifique, les gouvernements, les parlements, les organisations nationales et internationales, le secteur privé et d'autres représentants de la société civile et faciliter l'application des politiques en vigueur concernant les changements climatiques ;

2. *Encourage* les États Membres et les organismes et organes compétents du système des Nations Unies, ainsi que d'autres organisations internationales et nationales, les parlements, la communauté scientifique, le secteur privé et d'autres représentants de la société civile, à participer activement à la Conférence ;

3. *Invite* les États Membres, les organismes des Nations Unies et tous les autres acteurs à profiter de la Conférence pour mieux faire comprendre l'importance que revêt l'action internationale face aux changements climatiques.

78^e séance plénière
20 décembre 2002

⁵ FCCC/CP/1997/7/Add.1, décision 1/CP.3, annexe.

⁶ *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1), chap. I, résolution 2, annexe, par. 38.